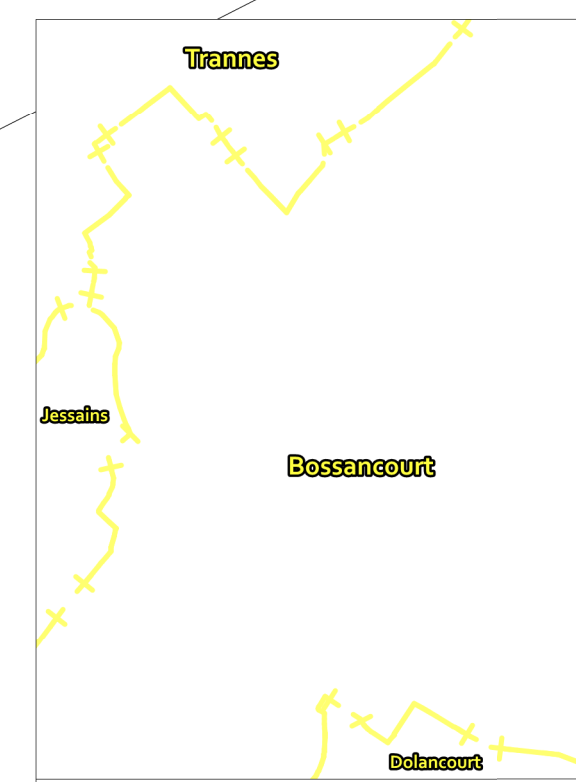
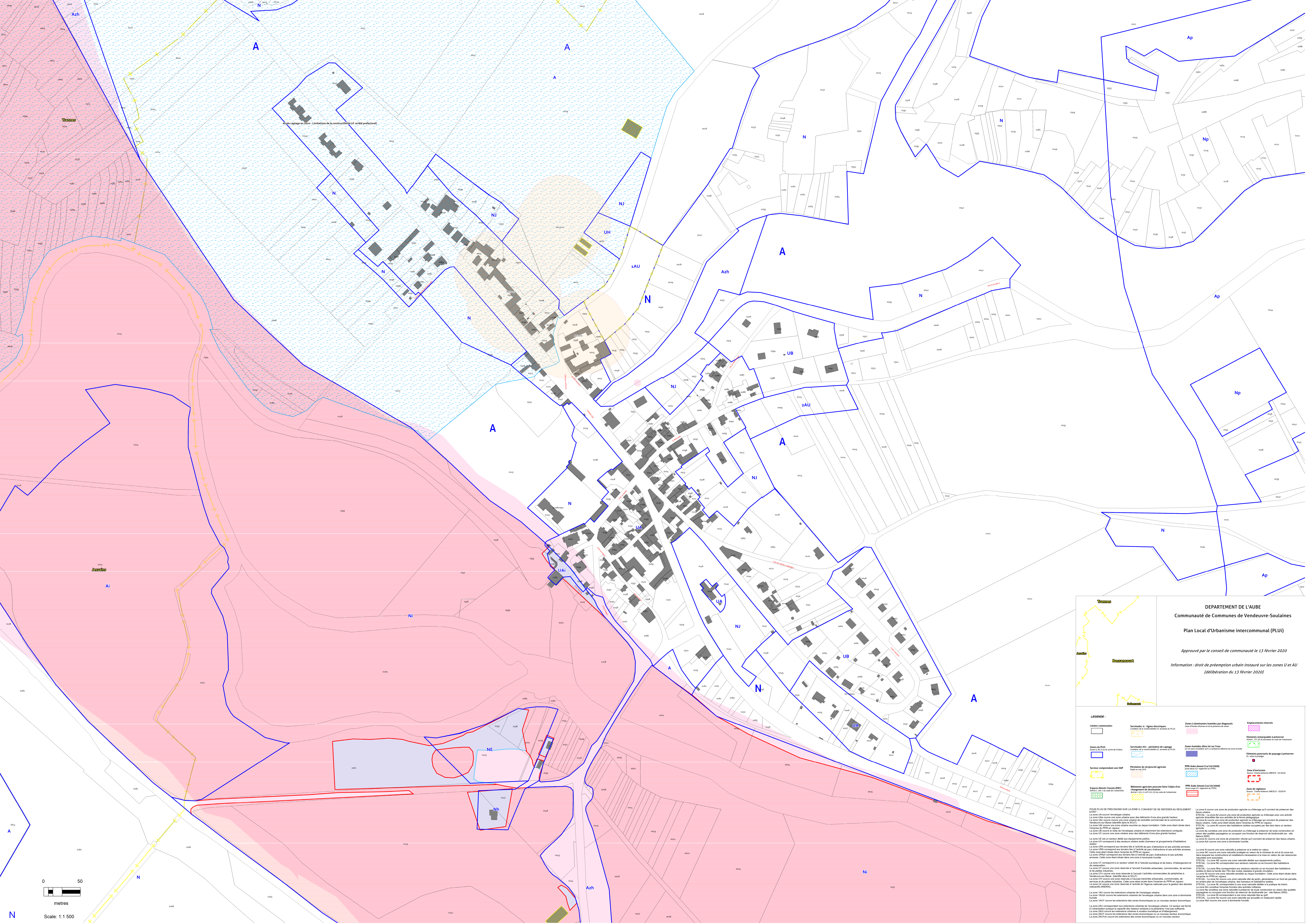




DEPARTEMENT DE L'AUBE
Communauté de Communes de Vendeuvre-Soulaines
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

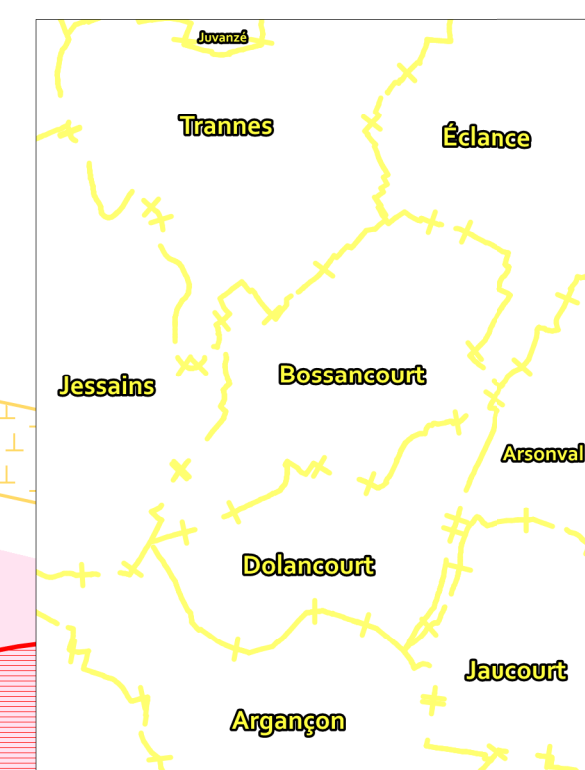
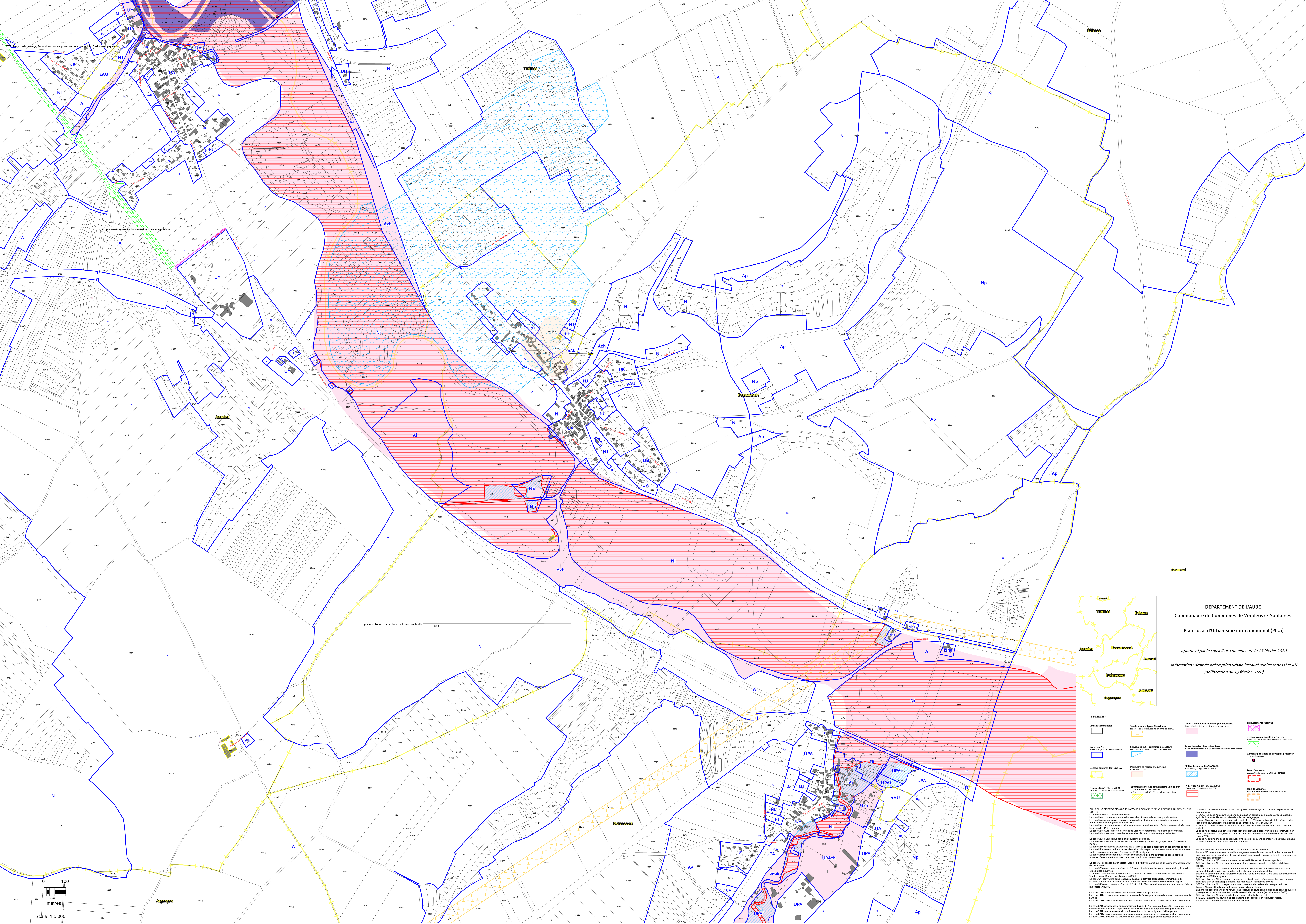
Approuvé par le conseil de communauté le 13 février 2020

Information : droit de préemption urbain instauré sur les zones U et AU
(délibération du 13 février 2020)

Liens commodes 	Servituts & lignes électriques <i>(Attention au voisinage et à l'annexe PLU)</i> 	Zones d'excavations horizontales par diagnostic <i>(voir l'archivage des liens et la page 10 de la notice)</i> 	Engagements rétroacts 
Zones de PLU <i>(Attention à la version de l'urbanisme)</i> 	Servituts 55 - permissions de coupure <i>(Attention à la version de l'urbanisme & l'annexe PLU)</i> 	Zones horizontales des sols au 1^{er} plan <i>(Attention à la version de l'urbanisme & l'annexe PLU)</i> 	Éléments rétroactifs à poursuivre <i>(voir la 10^{ème} page du document de l'urbanisme d'application, la 10^{ème} page du règlement de l'urbanisme)</i> 
Secteur comprenant une OAP 	Permis de voir/circonscription agglomérée <i>(voir page 20)</i> 	PMO Area Amex (14/10/2006) <i>(Zones 205 & 202, règlement 61/2006)</i> 	Zones d'excavation <i>(voir l'annexe 10/2013)</i> 
Espaces Brousses Classés (EBC) <i>(voir l'annexe 12/2013 et l'annexe 10/2013)</i> 	Éléments agricoles passants face l'objet d'un changement de destination <i>(voir l'annexe 12/2013 et l'annexe 10/2013)</i> 	PMO Area Amex (14/10/2006) <i>(Zones 205 & 202, règlement 61/2006)</i> 	Zones de vigilance <i>(voir l'annexe 10/2013)</i> 

POUR PLUS DE PRECISIONS SUR LA ZONE IL CONVIENT DE SE REFERER AU REGLEMENT
INTERIEUR.

[illegible]



DEPARTEMENT DE L'AUBE
Communauté de Communes de Vendevre-Soulaines
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Approuvé par le conseil de communauté le 13 février 2020

Information : droit de préemption urbain instauré sur les zones U et AU
(délibération du 13 février 2020)

Ventes commerciales 	Servitests et s. lignes d'entretien (art. 120 de la Loi sur l'accès au droit de la PLS) 	Zones à dévotions humaines par diagnostic des habitants d'un ou de la partie de une 	Engagements réservés 
Zones de PLS (art. 120 de la Loi sur l'accès au droit de la PLS) 	Servitests S5 : paiement de capage (art. 120 de la Loi sur l'accès au droit de la PLS) 	Zones d'habitation d'un ou de la partie de une des habitants d'un ou de la partie de une 	Éléments réservés à l'attention des habitants d'un ou de la partie de une 
Secteur comprenant une GDP 	Paiement de reconnaissance (art. 120 de la Loi sur l'accès au droit de la PLS) 	PPL: Aide Amort (L12/12/2009) (art. 120 de la Loi sur l'accès au droit de la PLS) 	Éléments réservés de paiement à l'attention des habitants d'un ou de la partie de une 
Équipes des Casse (CPL) (art. 120 de la Loi sur l'accès au droit de la PLS) 	Régimes agricoles pour l'impôt d'un (art. 120 de la Loi sur l'accès au droit de la PLS) 	PPL: Aide Amort (L12/12/2009) (art. 120 de la Loi sur l'accès au droit de la PLS) 	Zone d'habitation des habitants d'un ou de la partie de une 
Équipes des Casse (CPL) (art. 120 de la Loi sur l'accès au droit de la PLS) 	Régimes agricoles pour l'impôt d'un (art. 120 de la Loi sur l'accès au droit de la PLS) 	PPL: Aide Amort (L12/12/2009) (art. 120 de la Loi sur l'accès au droit de la PLS) 	Zone d'habitation des habitants d'un ou de la partie de une 

POUR PLUS DE PRECISIONS SUR LA ZONE IL CONVIENT DE SE REFERER AU REGLEMENT
INSTITUE.

[illegible]